

FCP MAGHREBIA PRUDENCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 2 051 717 D et une valeur liquidative égale à 1^D,344 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE, est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » arrêtée au 31 Décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 23 mars 2014

Le Commissaire Aux Comptes :
Kalthoum BOUGUERRA

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2013	31/12/2012
AC 1-Portefeuille-titres		1 642 121,671	1 561 742,754
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	2 053,580	56 495,900
b-Obligations et valeurs assimilées	2	1 640 068,091	1 505 246,854
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		412 164,700	397 469,816
b-Disponibilités	3	412 164,700	397 469,816
AC 3- Créances d'exploitation	4	3 114,996	2 822,937
TOTAL ACTIF		2 057 401,367	1 962 035,507
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	5	5 165,143	4 887,606
P A 2 -Autres créditeurs divers	6	519,459	492,235
TOTAL PASSIF		5 684,602	5 379,841
CP 1-Capital	7	1 979 978,784	1 891 927,522
CP 2- Sommes distribuables		71 737,981	64 728,144
a-Sommes distribuables de l'exercice	8	71 737,981	64 728,144
ACTIF NET		2 051 716,765	1 956 655,666
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 057 401,367	1 962 035,507

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	9	81 428,387	72 713,979
a-Dividendes		1 318,586	2 847,070
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		80 109,801	69 866,909
PR 2- Revenus des Placements monétaires	10	11 902,295	9 266,523
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		93 330,682	81 980,502
CH1 - Charges de gestion des placements	11	- 19 210,272	- 17 674,221
REVENU NET DES PLACEMENTS		74 120,410	64 306,281
CH2- Autres charges	12	- 2 360,314	- 2 148,877
RESULTAT D'EXPLOITATION		71 760,096	62 157,404
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation	-	22,115	2 570,740
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		71 737,981	64 728,144
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)		22,115	- 2 570,740
Variation des +/- values potentielles sur titres		33,519	- 346,847
Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres		200,973	82,340
Frais de négociation des titres		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		71 994,588	61 892,897

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(exprimé en Dinar Tunisien)

	01/01/2013 31/12/2013	01/01/2012 31/12/2012
<u>AN 1 -Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		
	71 994,588	61 892,897
a-Résultat d'exploitation	71 760,096	62 157,404
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	33,519 -	346,847
c-Plus(ou moins)values réalisées sur cession de titres	200,973	82,340
d-Frais de négociation de titres	-	-
<u>AN 2 - Distribution de dividendes</u>		
	-	-
<u>AN 3 -Transactions sur le capital</u>		
	23 066,511	146 323,623
a-Souscriptions		
Capital	88 312,979	348 036,322
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	67 431,971	272 267,065
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	19 316,869	37 638,904
	1 564,139	38 130,353
b-Rachats		
Capital	-	65 246,468 -
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	201 712,699
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-	49 654,798 -
	-	157 436,114
	-	13 917,494 -
	-	21 903,782
	-	1 674,176 -
	-	22 372,803
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>		
	95 061,099	208 216,520
<u>AN 4- Actif net</u>		
a- en début d'exercice	1 956 655,666	1 748 439,146
b- en fin d'exercice	2 051 716,765	1 956 655,666
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	1 509 078,794	1 394 247,843
b- en fin d'exercice	1 526 855,967	1 509 078,794
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>		
	1,344	1,297
<u>AN 6- TAUX DE RENDEMENT</u>		
	3,62%	3,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA PRUDENCE :

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds commun de placement de type obligataire. Régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 9 Mars 2005, sous le N° 07-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA PRUDENCE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1143848/S/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB. Sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009, l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes du FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la norme comptable relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité du FCP MAGHREBIA PRUDENCE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription ou de rachat de capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- a. Journal des écritures comptables ;
- b. Grand-livre des comptes ;
- c. Balance générale ;
- d. Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.
- Les dividendes sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS

ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires, correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons du Trésor assimilables et des emprunts obligataires émis par les sociétés.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5.5. CHANGEMENT DE PRESENTATION POUR LES BESOINS DE COMPARABILITE

Au 31 Décembre 2013, le fonds a procédé au changement de la présentation des comptes de créditeurs (Redevances CMF, rémunération CAC et autres) sous la rubrique PA2 « Autres créditeurs divers ». Ces comptes étaient logés sous la rubrique PA1 « Opérateurs créditeurs ».

Ce changement a pour objectif l'amélioration de l'intelligibilité de l'information présentée.

Les informations relatives à l'exercice précédent ont été reclassées de la même manière et ce pour des besoins de comparabilité.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Titres OPCVM	Qté	P.R.U	Coût d'acquisitions	VL au 31/12/2013	Valeurs au 31/12/2013	% Actif net
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	20	102,126	2 042,523	102,679	2 053,580	0,10%
TOTAL OPCVM			2 042,523		2 053,580	0,10%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Obligations	Qté	P.R.U	Coût d'acquisitions	Valeurs au 31/12/2013	% Actif net
-------------	-----	-------	---------------------	-----------------------	-------------

Emprunts d'Etat

BTA 5.5% MARS 2019	100	1 052,700	105 270,000	108 838,219	5,30%
BTA 5.6% AOÛT 2022	140	970,143	135 820,000	138 260,066	6,74%
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	78	992,590	77 422,020	79 429,932	3,87%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	230	1 020,950	234 818,400	246 357,468	12,01%
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	93	1 000,000	93 000,000	95 959,693	4,68%

TOTAL I

646 330,420 668 845,378 32,60%

Emprunts de Sociétés

ATL 2009/3	750	20,000	15 000,000	15 003,369	0,73%
ATL 2010-1	200	40,000	8 000,000	8 135,321	0,40%
ATL 2011	1 100	100,000	110 000,000	114 852,055	5,60%
ATL 2013-1	450	100,000	45 000,000	46 703,539	2,28%
ATTIJARI BANK 2010	650	71,428	46 428,200	48 281,410	2,35%
ATTIJARI LEASING 2012-1	1 000	100,000	100 000,000	102 992,329	5,02%
BTE 2011	1 700	95,000	161 500,000	168 734,315	8,22%
BTK 2012-1	1 000	85,715	85 715,000	86 271,278	4,20%
CIL 2012-2	500	100,000	50 000,000	52 229,589	2,55%
EMPRUNT SUBORDONNÉ TL 2013	800	100,000	80 000,000	82 994,850	4,05%
HANNIBAL LEASE 2010/1	300	40,000	12 000,000	12 272,021	0,60%
TL 2009-1	800	20,000	16 000,000	16 690,674	0,81%
TUNISIE LEASING 2013-1	600	100,000	60 000,000	60 858,082	2,97%
UIB 2009-1	1 000	81,071	81 070,698	82 793,964	4,03%
UIB 2011-1	400	90,000	36 000,000	36 636,282	1,79%
UIB 2011-2	400	85,710	34 284,000	35 773,635	1,74%

TOTAL II

940 997,898 971 222,713 47,34%

TOTAL I + II

1 587 328,318 1 640 068,091 79,94%

Le cout d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2013 à 1 589 370,840 DT contre 1 514 633,580 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 4 737,260 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions Sicav	54 359,910
Emprunts de sociétés	235 000,000
Total I	289 359,910

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
Actions Sicav	108 835,751	109 036,724	200,973
Emprunts de sociétés*	105 786,900	0,000	0,000
Total	214 622,651	109 036,724	200,973

Il s'agit des remboursements d'emprunts .

3. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banque s'élèvent au 31/12/2013 à 412 164,700 DT, soit 20,09 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 3 114,996 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 5 684,602 DT le taux d'emploi en liquidité est ramené à 19,96 % de l'actif net.

4. CREANCES D'EXPLOTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 3 114,996 DT, contre 2 822,937 DT au 31/12/2012 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

5. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 5 165,143 DT contre 4 887,606 DT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Gestionnaire	3 854,209	3 646,075
Dépositaire	1 310,934	1 241,531
TOTAL	5 165,143	4 887,606

6. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 519,459 DT contre 492,235 DT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Conseil du marché financier (CMF)	191,545	274,211
Publication	100,022	50,000
ETAT	227,892	168,024
TOTAL	519,459	492,235

7. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2012</u>	
Montant	1 891 927,522
Nombre de titres	1 509 078,794
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	67 431,971
Nombre de titres émis	67 431,971
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	49 654,798
Nombre de titres rachetés	49 654,798
<u>Capital au 31-12-2013</u>	
Montant ⁽²⁾	1 909 704,695
Nombre de titres ⁽¹⁾	1 526 855,967

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 1 979 978,784 DT.

(2)	1 909 704,695
Résultat 2012 capitalisé	64 728,144
Régularisation du résultat 2012 capitalisé	-87,922
Variation des différences d'estimation	33,519
Plus value réalisée	200,973
Régularisation des sommes non distribuables	5 399,375
Capital au 31/12/2013	1 979 978,784

8. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2013 un montant de 71 737,981 DT contre 64 728,144 DT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Résultat distribuable	71 760,096	62 157,404
Régularisations	-22,115	2 570,740
TOTAL	71 737,981	64 728,144

9. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2013 un montant de 81 428,387 DT contre 72 713,979 DT au 31/12/2012 et se détaillent ainsi :

	31/12/2013	31/12/2012
<u>Dividendes</u>		
Titres OPCVM	1 318,586	2 847,070
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Intérêts sur BTA	33 901,987	33 729,926
Intérêts sur obligations	46 207,814	36 136,983
TOTAL	81 428,387	72 713,979

10. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 11 902,295 DT contre 9 266,523 DT au 31/12/2012 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

11. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

Le total de ces charges s'élève à 19 210,272 DT, contre 17 674,221 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Rémunération du gestionnaire	14 274,933	13 122,923
Rémunération du dépositaire	4 935,339	4 551,298
TOTAL	19 210,272	17 674,221

12. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 2 360,314 DT contre 2 148,877 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Redevance CMF	2 021.632	1 863,537
Publicité et Publication	150,608	100,284
Commission bancaires	3,906	3,486
Impôts et taxes	184,168	181,570
TOTAL	2 360,314	2 148,877

13. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2013	2012
Revenus des placements	0,061	0,054
Charges de gestion des placements	-0,013	-0,012
Revenu net des placements	0,049	0,042
Autres charges	-0,002	-0,001
Résultat d'exploitation	0,047	0,041
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,002
Sommes distribuables de l'exercice	0,047	0,041
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,000	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
Frais de négociation	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,000	0,000
Résultat net de l'exercice	0,047	0,041
Droits d'entrée	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,000	0,000
Régularisation du résultat non distribuable	0,004	0,010
Sommes non distribuables	0,004	0,010
Valeur liquidative	1,343	1,297

Ratios de gestion des placements	2013	2012
charges de gestion des placements / actif net moyen	0,95%	0,88%
autres charges / actif net moyen	0,12%	0,12%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,56%	3,35%

L'actif net moyen étant arrêté à 2 015 310,454 DT.

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS :

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE moyennant une commission de gestion de 0,6 % calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS :

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA PRUDENCE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.